

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture)

«Si nous réussissons à négocier une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis, les agriculteurs canadiens en retireront des avantages très considérables.»

Il est évident que l'avenir de bien des secteurs de notre agriculture est lié à l'accès à notre plus grand marché, soit celui des États-Unis. C'est pourquoi beaucoup d'agriculteurs s'inquiètent et avec raison du mouvement protectionniste qui se dessine avec de plus en plus de netteté au sud de la frontière.

Nous en avons tous vu les manifestations. Les mesures amorcées par les producteurs de porcs des États-Unis ont débouché sur l'imposition d'un droit compensateur sur les porcs sur pieds. Certains états du *Mid-West* ont limité pendant plus d'un an les importations de nos animaux sur pieds et de notre viande. Ils invoquaient des raisons sanitaires mais, en fait, il s'agissait de retirer les produits canadiens du marché américain. Les producteurs de pommes de terre du Maine continuent de restreindre l'entrée des pommes de terre canadiennes sur leur marché. Les frais juridiques découlant de cette mesure particulière de même que les formalités d'inspection spéciales mettent les producteurs du pays, surtout ceux de l'Est, dans une situation difficile.

Les framboises de la Colombie-Britannique ont fait l'objet d'enquêtes aux fins de mesures anti-

dumping et de droits compensateurs. On a appliqué des quotas d'importation à certains produits sucriers. Ces mesures ont entraîné des pertes commerciales évaluées à quelque 40 millions de dollars. On enquête actuellement sur les importations de viande de bœuf en provenance du Canada.

Pendant que tout cela se passe, les agriculteurs canadiens ne restent pas les bras croisés. Bon nombre de groupes agricoles commencent à prendre des initiatives fructueuses pour protéger leurs intérêts. Même au moment où nous sommes engagés dans des négociations bilatérales en vue d'améliorer les règles du commerce agricole, nous ne pouvons pas rester sans défense et nous nous défendons.

Je pense par exemple à la décision rendue le 6 mars par le Tribunal canadien des importations en matière de mesures de compensation touchant le maïs. Le tribunal a conclu que le maïs américain subventionné causait du tort à l'industrie canadienne du maïs grain. Cette décision faisait directement suite aux initiatives des agriculteurs.

Toutes ces querelles témoignent de la tournure inquiétante que prennent nos rapports com-